

Coupon d'adhésion à TCNA à découper et à joindre à votre règlement Cotisation 10 €

Nom et prénom :

Adresse postale :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Vous pouvez envoyer votre demande d'adhésion par voie postale accompagnée de votre règlement à l'adresse ci-dessous.

Merci de joindre une enveloppe timbrée à votre nom pour l'envoi du reçu.

TCNA chez Mr HURTADO -

Résidence Les Saules - Bât. H -

Rue Hercule Birat - 11100 NARBONNE

Si vous souhaitez des informations, vous pouvez nous contacter par mail :

tcna.association@outlook.fr
sur Facebook @TCNArbonne

Et pourquoi pas, dès demain retrouver une eau claire et dépolluée dans les canaux de la Narbonnaise ?

L'Aude qui traversait Narbonne avant la création du Canal de la Robine était claire et faisait le bonheur des pêcheurs.

Est-il normal que nos canaux ne soient plus aussi propres depuis l'arrêt de l'activité maritime ?

Reprenons en mains ces canaux qui sont l'avenir économique et touristique de notre ville et certainement la source des futurs emplois pour nos enfants.

Nous ne ménagerons pas nos efforts, pour que demain nos enfants puissent à nouveau, comme nos grands-parents jadis, jouir d'une eau dépolluée et voir le fond des eaux des canaux de la Narbonnaise.



Les Lavandières Narbonnaises.....

merci de ne pas jeter sur la voie publique

**TRANSPARENCE
DES CANAUX DE LA
NARBONNAISE**

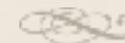
TCNA



Naissance

de TCNA association loi 1901

Monsieur Fabrice HURTADO, Président et les membres du Bureau de l'association, ont le plaisir de vous annoncer la naissance de **TCNA** le 31 Mai 2017 à la sous-préfecture de Narbonne



La création de cette association, pourquoi ?

- Notre environnement est de plus en plus menacé par diverses pollutions (eaux, air, sols).

- La Narbonnaise subira de lourdes pertes économiques si rien n'est fait pour protéger notre environnement à court et long terme.



Les Objectifs

- Protéger et prévenir les populations contre les risques de pollutions industrielles, agricoles, météorologiques et domestiques.

- Protéger l'environnement (eau, air, sols) dans le pays de la Narbonnaise (Communauté d'Agglomérations).

- Informer les habitants, les usagers et les collectivités.

- Engager toutes actions pour obtenir dans un proche avenir, une eau dépolluée avec une qualité sanitaire maîtrisée des canaux de la Narbonnaise.



Divers rejets impactent le TAURAN, le MAYRAL et la ROBINE ...

- Ne consommez pas les poissons pêchés dans le Tauran ou dans la Robine : c'est interdit par arrêté préfectoral depuis le 30 novembre 2011 mais pas suffisamment indiqué sur les lieux concernés. Il en va de votre santé et de celle de vos enfants (contamination aux PCB) !
- Ne vous baignez pas dans ces eaux !
- Favorisez les récupérateurs d'eaux pluviales ou l'eau de la ville pour arroser vos potagers.
- TCNA se mobilise pour faire effectuer des analyses auprès d'un laboratoire indépendant afin d'obtenir des précisions sur la composition des eaux du Tauran, du Mayral et si ses moyens le permettent grâce à vous, de la Robine.

Un appel aux dons est lancé : https://www.leetchi.com/fr/Cagnotte/20191781/e9bccab8#.WTMPsCcdn_whotmail



Le projet TDN d'AREVA Malvesi ...

L'usine AREVA MALVESI est située à moins de 2 km des habitations de Narbonne ! Notre ville est la porte d'entrée de 25% de l'uranium mondial et 100% de l'uranium français ! (*source Sortir du nucléaire*). Son projet est de construire le TDN (Traitement Des Nitrates) ...

Le TDN ... c'est une cheminée de 30 mètres de hauteur qui nécessitera pour traiter les effluents pollués : 80.000 m³ d'eau dont 12.000 m³ seront rejetés dans la Robine, 5.700 tonnes de charbon, 2.500 tonnes de gaz naturel, 10.000 Mwh d'électricité et dont l'émission de gaz à effet de serre aggravera l'empreinte environnementale de Malvesi ! (*sources Rubresus et ECCLA*).

Aucune garantie solide sur les risques sanitaires pour l'environnement et les populations n'a été présentée par AREVA MALVESI en comparaison avec les arguments avancés par les associations Rubresus et ECCLA. **Le principe de précaution s'impose !**

Le permis de construire du TDN a été octroyé par la mairie de Narbonne. Devant la contestation des habitants et des associations environnementales, un Conseil Municipal Extraordinaire s'est tenu à Narbonne le 6 avril 2017. Le Maire de Narbonne a adressé un courrier au Préfet qui doit se prononcer sur l'autorisation d'exploiter. Le Préfet a adressé au Maire de Narbonne un arrêté portant sursis à statuer au 9 août 2017.

